

## SOMMAIRE

### Dossier

**Les 10 premières propositions de Jean-Jacques Aillagon**

Le ministre a présenté les grands axes de sa politique  
Page 5

### Actualité

**La saison tchèque en France  
Un Rembrandt spolié pendant la guerre rentre en France**

Page 2

**Actualités de Victor Hugo**

Page 4

**Les premiers déplacements en région de Jean-Jacques Aillagon**

Page 13

**La politique éditoriale du Centre national de la danse**

Page 14

**Réforme de la procédure du « 1 % » artistique**

Page 15

### Portrait

**Marcel Maréchal  
Un comédien de grand chemin**

Page 16

**Directeur de la publication :** Guillaume Cerutti

**Directeur de la rédaction :** Jean-Paul Ciret

**Rédacteur en chef :** Paul-Henri Doro :

01 40 15 83 65, assisté de Claire Planchard

**Comité de rédaction :** Anne-Sophie

Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques

Bordet, Adeline Boulanger-Coustou,

Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert

Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne

Laborde, Philippe Larollière, Martine

Lehmans, Vincent Lorenzini.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Crédits photographiques :** Farida

Brechemier-Guerdjou

**Impression :** Maulde et Renou

**N° de commission paritaire :** 1290 AD,

nouvelle série

**Tirage :** 26 000 exemplaires

**0,30 euros** le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>



## A L'OCCASION DE LA SAISON TCHÈQUE EN FRANCE UN REMBRANDT VIENT D'ÊTRE REMIS AUX AUTORITÉS FRANÇAISES

Un tableau de l'école de Rembrandt, intitulé *Juif au bonnet de fourrure*, conservé jusqu'ici dans les collections de la Galerie nationale de Prague a été remis le 25 juin dernier par Pavel Dostal, Ministre de la culture de la République tchèque à Jean-Jacques Aillagon et à Noëlle Lenoir, Ministre déléguée aux affaires européennes, en vue de sa restitution aux ayants droit de la famille Schloss, qui avait rassemblé, entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>, une des plus grandes collections de la peinture de l'école du Nord. Jean-Jacques Aillagon, soulignant les liens qui unissent la République Tchèque et la France au moment où s'ouvre une remarquable saison tchèque en France, s'est félicité que « *justice soit ainsi faite* ».



École de Rembrandt, Le juif au bonnet de fourrure © D.R.

La remise de ce tableau est l'aboutissement de négociations menées avec les autorités tchèques depuis la visite officielle du président Vaclav Havel à Paris en mars 1999. Elle fait suite à des recherches menées durant l'année 2000 et aux conclusions d'une commission d'experts constituée en novembre 2001 à la demande du Ministère tchèque de la culture. Cette commission a constaté que le tableau de la galerie nationale de Prague était bien identique à celui qui est reproduit sur une photographie se référant au tableau de la collection Schloss.

### RETOUR SUR LA QUESTION DES « MNR »

La destinée des tableaux Schloss, ne doit cependant pas être confondue avec « *l'immense mouvement de restitution d'œuvres spoliées et qui avaient été provisoirement classées Musées Nationaux Récupération* » a souligné le ministre. Les travaux menés depuis 1996 par les services de la Direction des musées de France et du Centre Georges Pompidou, notamment en liaison avec la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, présidée par Jean Mattéoli, ont fait le point sur les provenances très diverses des objets MNR.

Parmi les 10 % environ d'objets spoliés - mais d'origine souvent inconnue - que comptent les MNR, 36 nouvelles œuvres ont ainsi pu être rendues à leurs légitimes propriétaires.

Mise en ligne en novembre 1996, la base MNR, accessible sur le site du Ministère de la culture et de la communication ([www.culture.fr](http://www.culture.fr), rubrique « bases de données »), offre un répertoire complet de ces œuvres avec un historique régulièrement mis à jour. Un catalogue illustré des peintures MNR sera en outre publié en 2003 par la Réunion des musées nationaux.

# BOHEMIA MAGICA, LA SAISON TCHÈQUE EN FRANCE EN 2002

Après « MAGYart », saison culturelle hongroise en 2001, et avant une Saison polonaise en 2004, la France accueille, de mai à décembre 2002, la culture d'un autre pays d'Europe centrale : la République tchèque. Jean-Jacques Aillagon a lancé officiellement Bohemia Magica, la saison tchèque en France, le 25 juin dernier. Un des temps forts de cette manifestation qui s'étendra sur toute l'année, a été la rencontre avec Vaclav Havel, auteur et président, le 17 juillet au Palais des Papes à Avignon.



Vaclav Havel © D.R.

Un hommage exceptionnel a été rendu au Président Vaclav Havel en sa présence le 17 juillet, dans le cadre du Festival d'Avignon.

« À l'heure où l'Union se prépare à accueillir en son sein la République tchèque, il est d'autant plus indispensable de marquer par la Saison tchèque en France, Bohemia Magica, comment s'est effectuée une rencontre si fructueuse dans le passé, par quels moments d'éclats et par quelles affres elle fut jalonnée, et pour quelles raisons il n'est que temps qu'elle connaisse désormais une indéfectible renaissance ». Ces propos de Frédéric Mitterrand et Olga Poivre d'Arvor Kubelková, commissaires généraux, illustrent bien la volonté de rapprochement de deux cultures. Avec le concours des acteurs culturels les plus significatifs en République tchèque et en France, les deux commissaires ont préparé un exceptionnel programme de manifestations. Deux objectifs ont été fixés : faire valoir les idées-forces qui ont contribué à forger la République tchèque et souligner la place centrale de sa culture dans la construction de l'Europe.

## Les axes du programme de « Bohémia Magica »

Dans un premier volet, le programme souligne la contribution de la République tchèque au patrimoine européen. Une exposition majeure au Palais des Beaux-Arts de Lille, « Lumières et Ténèbres, Art et Civilisation du Baroque en Bohême », présentera non seulement les œuvres du baroque tchèque en peinture et sculpture, mais aussi son influence sur les différents aspects de la religion et de la civilisation aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en Bohême. Dans le même temps sera présentée une exposition sur le Baroque Morave au Musée des Beaux-Arts de Rennes. Le tournant du siècle sera illustré par le symbolisme du sculpteur Bílek au Musée Bour-

delle. « Kafka et le Cercle de Prague », exposition prévue au Musée du Montparnasse, illustrera l'ouverture de Prague aux nouveaux courants de pensée et à l'art moderne. L'exposition des œuvres graphiques du Kupka au Musée d'Orsay rappellera que cet artiste a été l'un des pionniers de l'art abstrait. L'essentiel du programme sera consacré au XX<sup>e</sup> siècle. Les mouvements artistiques tchèques d'avant-garde, fondateurs de la modernité en Europe, seront présentés à travers l'œuvre de Toyen, artiste marqué par le cubisme puis par le surréalisme, au Musée d'Art Moderne de Saint-Étienne.

Au Musée Picasso, une exposition majeure présentera la remarquable collection d'œuvres cubistes assemblée par le collectionneur tchèque Vincenc Kramár. Les travaux des photographes Sudek (Maison Européenne de la photographie) ou Rössler (Centre Atlantique de la photographie) sont perçus aujourd'hui comme autant de manifestes de la photographie moderne. Des rétrospectives Jan et Eva Svankmajer, qui prolongent aujourd'hui le mouvement surréaliste dans une rencontre entre cinéma d'animation et arts plastiques, seront organisées à Paris et à Annecy.

## Design

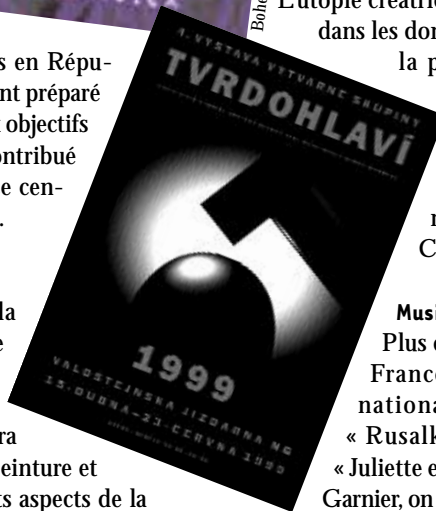
L'utopie créatrice qui caractérise les initiatives tchèques dans les domaines de la réalisation industrielle dans la période de l'entre-deux guerres sera illustrée par une exposition sur l'automobile tchèque (Tatra, Škoda) au Musée de l'automobile de Mulhouse, et par une exposition sur la cité ouvrière modèle de Zlín/Bata à l'Écomusée du Creusot.

## Musique

Plus de 300 concerts auront lieu dans toute la France. Outre les deux saisons de l'Opéra national de Paris avec les opéras tchèques « Rusalka » de Dvorák à l'Opéra Bastille, et « Juliette et la clé des songes » de Martinu au Palais Garnier, on peut mentionner le Festival d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence qui présentera le travail de l'Académie européenne de musique avec « La Petite Renarde rusée » de Janáček et l'orchestre philharmonique tchèque dirigé par Vladimir Ashkenazy à la Cité de la Musique.



Bohemia Magica, une saison tchèque en France © D.R.



**Création contemporaine**

« Bohemia Magica » permettra aussi la découverte de la création contemporaine tchèque avec le regard que portent aujourd'hui les artistes tchèques dans leurs domaines d'excellence : l'architecture, la photographie, le graphisme, le design... C'est ainsi que Josef Koudelka, photographe de renom international, fera l'événement des *Rencontres photographiques d'Arles*. Les facettes les plus originales de la création tchèque seront présentes grâce à l'exposition « Lanterna Magica » à l'Espace Electra à Paris et « Telo ou Corps et Traces » au Musée des Beaux-Arts de Nancy.

**Littérature**

La programmation littéraire abordera aussi bien l'empreinte de Kafka sur les littératures européennes que les écrivains tchèques précurseurs ou continuateurs de mouvements modernes comme le poétisme, la figure de Kundera, et la variété des écritures et de l'édition contemporaine tchèque. « Les Passants de Prague », exposition sur les grilles du Palais-Royal, permettra de lire la ville de Prague, avec pour guide les écrivains qui l'ont habitée.

**Mitteleuropa**

Inauguré avec un colloque international « Masaryk, un homme de l'élite européenne », le programme de colloques mobilisera historiens de l'art et de la politique, critiques, essayistes, chercheurs, musicologues, traducteurs et universitaires. Ils resitueront la culture tchèque dans les contextes centre-européen et franco-tchèque.

**Cinéma**

Le public français pourra redécouvrir les cinéastes tchèques des années 60 : Miloš Forman, Vera Chytilová, Jan Nemec, Ivan Passer... mais aussi les maîtres de l'animation : Jan Švankmajer, Karel Zeman, Jirí Trnka, Bratislav Pojar. Cet hommage au cinéma tchèque sera présenté dans de nombreuses villes : Paris, Toulouse, Grenoble, La Rochelle...



Invasion by Warsaw troops in front of the Radio headquarters, de Joseph Koudelka, Prague - August 1968. © Magnum Photos.

**BOHEMIA MAGICA, UNE SAISON TCHÈQUE EN FRANCE**

**De mai à décembre 2002 est organisée :**

en France par le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la culture et de la communication et mise en œuvre par l'Association française d'action artistique ; en République tchèque par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la culture et mise en œuvre par le Bureau de la Saison culturelle tchèque en France 2002.

**Contacts :**

AFAA : 01 53 69 83 00

<http://www.afa.asso.fr>

<http://www.bohemiamagica.com>

**ACTUALITÉS DE VICTOR HUGO****Œuvres complètes : lire et relire Victor Hugo**

Selon le souhait du comité national et grâce à une aide du centre national du livre, les éditions Laffont ont pu assurer la réédition des Œuvres complètes, parues une première fois en 1985, dans la collection *Bouquins*.

Chaque volume de cette édition, établie par le groupe Hugo installé à Paris VII-Jussieu, sous la direction de Jacques Seebacher et Guy Rosa, présente le meilleur texte qui ait historiquement existé. L'annotation très allégée tient compte des derniers résultats de la recherche hugolienne. L'ambition de cette entreprise est de fournir au grand public un texte garanti par l'érudition. Edition de référence, elle obéit au mot d'ordre de Hugo « *Tout à tous* ». Les Œuvres complètes sont de nouveau disponibles en librairie depuis mars 2002.

Elles sont, depuis fin juin, consultables en mode image sur le site *Gallica* de la BnF, grâce à une collaboration entre le Ministère de la culture, la BnF et les éditions Laffont.

<http://victorhugo.bnf.fr>

**Hugo à la BnF : exposition virtuelle**

Créé à l'occasion du bicentenaire, le site Victor Hugo de la BnF s'enrichit de plusieurs rubriques nouvelles qui permettent notamment de poursuivre la visite de l'exposition *Victor Hugo, l'Homme océan* après sa fermeture le 23 juin.

La visite virtuelle (audiovisuels, bornes sonores, zoom, « feuillets » de dessins et de manuscrits) s'accompagne d'un dossier autour de cinq thématiques (l'océan, le voyage, la vision littéraire, la vision politique), de séquences vidéo donnant la parole à des historiens, écrivains ou philosophes contemporains, de gros plans sur l'œuvre plastique et littéraire dans *Les Travailleurs de la mer*, le processus d'écriture à travers l'exploration des manuscrits du poème

*Dolor*, les dessins fantasques d'un carnet de notes et de dossiers pédagogiques sur la peine de mort, l'expérience graphique, le thème de la mer et du voyage.

Un cabinet de lecture offre un accès à l'œuvre intégrale et permet de consulter toutes les références bibliographiques, discographiques et filmographiques, ou de feuilleter les ressources iconographiques par thèmes : architecture et paysages, taches, pochoirs et empreintes, marines, dessins spirites, portraits et caricatures, carnets de voyage...

<http://victorhugo.bnf.fr>

**Victor Hugo à Notre-Dame de Paris**

Du 25 juillet au 31 octobre 2002, Monum propose, tout au long du circuit des Tours de Notre-Dame, un parcours Victor Hugo et, dans l'une des chapelles hautes de la cathédrale, une exposition, *La Griffée du lion*, évoquant particulièrement le rôle joué par Hugo pour la défense de l'art et de l'architecture. Apparitions et citations du roman ponctueront la visite. Le beffroi sera sonorisé avec les sons enregistrés du bourdon et des cloches de Notre-Dame.

**Guide des manifestations**

La délégation aux célébrations nationales vient de publier un fascicule présentant les manifestations du bicentenaire (liste arrêtée aux projets annoncés au 28 février 2002) avec une préface de Jean-Jacques Aillagon, un avant-propos de Martine de Boisdeffre, directrice des archives de France, une introduction de Jean Leclant, président du haut comité des célébrations nationales, et une postface de Marie Hugo, présidente de la société des amis de Victor Hugo, l'un et l'autre membres du comité national. Les informations et les textes contenus dans cette brochure sont consultables sur le portail internet d'actualité du bicentenaire.

[www.victorhugo.culture.fr](http://www.victorhugo.culture.fr)

# Dossier

## Les 10 premières propositions de Jean-Jacques Aillagon

bimensuel-29 juillet-n° 98



Jean-Jacques Aillagon avec son directeur de cabinet Guillaume Cerutti, lors de la conférence du 4 juillet 2002. © Farida Guerdjou Brechemier.

*« J'ai souhaité, a écrit le ministre en guise de préface au dossier de presse, deux mois après mon arrivée rue de Valois, rencontrer la presse pour lui faire part de mes premières réflexions sur la situation du Ministère de la culture et de la communication, et l'informer des orientations prioritaires de mon action au cours des prochains mois.*

*Cet exercice ne vise pas à détailler, secteur par secteur, la totalité des actions et des engagements du ministère, mais bien à désigner les grandes perspectives vers lesquelles tendra son action.*

*le point de presse de ce jeudi 4 juillet est essentiellement consacré aux dossiers « culture » sur lesquels je n'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer systématiquement alors que les circonstances m'ont amené à le faire largement sur les dossiers « communication », notamment la TNT, le service public et l'avenir de Canal+ ».*

Jean-Jacques Aillagon

# RÉFLEXIONS ET ANALYSES SUR L'ÉTAT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Avant de détailler les 10 propositions qu'il compte mettre en œuvre prioritairement, Jean-Jacques Aillagon a fait état des réflexions et analyses à approfondir dans les prochains mois.

Outre l'évolution prévisible de la situation budgétaire (voir page 7), le ministre a insisté plus particulièrement sur l'organisation et la gestion du Ministère ainsi que sur les nouvelles dynamiques à engager.

## De nouvelles dynamiques

Elles devront permettre au Ministère de surmonter les difficultés qu'il éprouve à appréhender certains enjeux.

Le Ministère a, en effet, des difficultés à globaliser ses approches. Le découpage sectoriel est trop prégnant et a notamment interdit de rendre féconde l'union de la culture et de la communication.

Le Ministère a, aussi, des difficultés à innover. La sédimentation des mesures anciennes crée des pesanteurs qui limitent les possibilités d'investir dans les secteurs nouveaux de la création.

Il s'ouvre, insuffisamment par ailleurs, à de véritables partenariats. Il reste généralement trop fermé à l'initiative privée et encore trop méfiant vis-à-vis de l'action des collectivités territoriales.

Pour dépasser ces blocages, le ministre souhaite donc agir à la fois sur le dialogue social, l'organisation des services, la relation avec les établissements publics et les collectivités territoriales.

## Le dialogue social

L'année 2001 a été marquée par un très net durcissement des rapports sociaux à l'intérieur du Ministère à l'occasion notamment de la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail. Le ministre a donc nommé au

plus haut niveau de son cabinet un conseiller social, Jean Wilfrid Pré, connaissant parfaitement le Ministère et apprécié des personnels. Le ministre a également demandé à l'ensemble des membres de son cabinet d'être très présents dans les services comme dans les établissements. « *La modernisation du Ministère, a-t-il ajouté, passera par la concertation et se fondera sur la mobilisation des agents, sur leur attachement au service public ainsi que sur leurs compétences* ».

## L'organisation des services

Jean-Jacques Aillagon a précisé qu'il n'entendait pas privilégier de lourdes réorganisations pour modifier le périmètre des directions et délégations.

En revanche, les services devront se mobiliser autour de grands programmes transversaux comme les patrimoines, la création et l'innovation, la diffusion, les industries culturelles et l'action internationale. « *Cette réorganisation, autour des grands programmes, sera rendue nécessaire par les dispositions de la loi organique sur la loi de finances du 1<sup>er</sup> août 2001, qui oblige l'État, à partir de 2006, à présenter son budget par programmes et politiques* ».

## Les relations

**avec les établissements publics**  
Jean-Jacques Aillagon avait eu l'occasion de s'exprimer en janvier dernier sur les rapports entre le Ministère et ses établissements publics. Il a confirmé que le rapport de tutelle « *devait*

*se décliner selon trois principes : autonomie, responsabilité, confiance* ».

Le ministre a précisé « *qu'autonomie ne signifiait cependant pas indépendance et qu'en conséquence la politique, la stratégie et la programmation des établissements devaient tenir le plus grand compte des priorités définies par le ministre* ».

La conclusion de contrats d'objectifs et de moyens doit en conséquence devenir la règle entre le Ministère et ses établissements.

## Le partage des responsabilités avec les collectivités territoriales

L'importance de l'investissement des collectivités locales dans la vie culturelle conduit à repenser les relations et le partage des responsabilités.

Jean-Jacques Aillagon a donc souhaité qu'un bilan exhaustif de l'action de l'État et de ses partenaires soit dressé dans deux régions tests : Lorraine et Midi-Pyrénées.

« *Nous devons passer progressivement d'une superposition à une répartition des interventions* ». Cette répartition des tâches doit se faire selon des principes clairs qui sont le « *respect de la parole donnée et la stabilité des engagements* ».

# LES 10 PREMIÈRES PROPOSITIONS DE JEAN-JACQUES AILLAGON

## 1

### UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE A LONG TERME

Afin de trouver des solutions à l'accroissement des charges fixes du Ministère et de reconquérir des marges culturelles et artistiques, Jean-Jacques Aillagon a décidé de mettre en œuvre une stratégie budgétaire reposant sur trois principes :

- » Evaluer les besoins réels du Ministère ;
- » Ne lancer de nouveaux projets que dans la mesure où leur financement à long terme peut être garanti ;
- » Définir un cadre de croissance pluriannuelle, cette croissance étant assez forte pour que les charges fixes cessent de priver le Ministère de véritables marges culturelles et artistiques.

Il faut y ajouter l'impératif d'une évaluation permanente des politiques menées (dès 2003, une enveloppe conséquente leur sera réservée). Par ailleurs, tout contrat d'objectif et de moyen sera ainsi précédé d'un audit, destiné à évaluer le fonctionnement, les besoins, l'usage des moyens déjà alloués.



Vue de la nef du Grand Palais lors des travaux de rénovation © P. Coudert/EMOC/Paris, juillet 2002

### LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Les résultats de l'audit réalisé par le cabinet KPMG mettent en avant une « crise des ciseaux »

L'audit commandé au cabinet KPMG montre qu'aujourd'hui la structure du budget du Ministère est à la fois caractérisée par sa rigidité et sa dynamique à la hausse : rigidité liée aux charges fixes ; dynamique à la hausse liée aux projets immobiliers nouveaux, car la quasi-totalité d'entre eux induiront des dépenses de renouvellement et de fonctionnement supplémentaires. Or, ce que l'audit vient souligner, c'est que, jusqu'à aujourd'hui, le Ministère ne s'est pas donné les moyens d'évaluer ces dépenses. « *La politique de renouvellement des immobilisations pour les équipements, existants ou futurs, est actuellement négligée alors que les enjeux financiers sont considérables* », conclut le rapport. « *Il paraît difficilement compréhensible que la problématique des dépenses de fonctionnement induites n'ait pas été aujourd'hui pleinement intégrée dans la programmation des grandes opérations, car cela revient à minorer considérablement l'appréciation des engagements financiers de l'État* », indique la note de synthèse qui l'accompagne.

#### Une « crise des ciseaux »

Pour la période 2003-2006, afin de pouvoir supporter le poids des dépenses nouvelles, le budget devrait aujourd'hui monter non pas à 1 %, mais au moins 1,1 % du budget de l'État. Exprimée de cette façon, la différence semble

faible. Elle représente, en valeur constante, un accroissement de 244 millions d'euros, soit 1,6 milliards de francs. Encore cette évaluation est-elle obtenue en mettant un certain nombre de paramètres importants à leur plus bas niveau. C'est ainsi que, pour les projets en cours, l'audit évalue les dépenses annuelles de fonctionnement à 15 % du montant de l'investissement. Or ce ratio est en réalité toujours proche de 20 %.

Le Ministère de la culture et de la communication vit aujourd'hui une sorte de « crise des ciseaux ». Cela signifie que ses marges de manœuvre budgétaires s'écartent de plus en plus de la croissance réelle de ses charges. La croissance à petits pas du budget est loin de pouvoir suivre sa politique immobilière et de remédier aux problèmes sérieux des institutions existantes : difficultés de fonctionnements des établissements, avec 27 % de salles fermées au Louvre, plus de 45 % à Versailles et 50 % à Guimet ; besoin urgent de modernisations sur le site Richelieu de la BNF, où le courant est toujours à 110V ; difficultés croissantes sur le site des archives de France ; crédits d'acquisitions stagnants ou en recul, toujours insuffisants, des musées.

L'audit conclut à la nécessité d'une nouvelle stratégie budgétaire, doublée d'une nouvelle approche des projets immobiliers et institutionnels.

## 2

### UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE ET INSTITUTIONNELLE RESPONSABLE

Parmi les projets immobiliers non encore réalisés, le ministre a distingué ceux qui possédaient une forte identité et unité - Grand Palais, Cité des archives, grande salle de concert - et ceux qui constituent en eux-mêmes des regroupements d'entités distinctes, voire disparates : Maison du cinéma au 51, rue de Bercy, Cité de l'architecture et du patrimoine, Institut National de l'Histoire de l'Art, Musée des civilisations de l'Europe et de la méditerranée, à Marseille.

**Le Grand Palais :** il faut, à la fois, trouver les moyens d'assurer sa restauration et son équipement et d'assurer dans le futur son exploitation. Le Ministère lancera dès le début de l'année 2003, sous la responsabilité de Serge Louveau, un appel d'offres européen pour choisir, dans le cadre d'une délégation de service public, un opérateur chargé de l'exploitation de la Nef et de ses annexes. Les galeries nationales et le Palais de la découverte demeureront au Grand Palais, mais un réaménagement des espaces n'est pas exclu pour rétablir les circulations naturelles du bâtiment et constituer un pôle culturel cohérent.

**La grande salle de concert :** ce projet compléterait le programme de la Cité de la musique. L'investissement et le fonctionnement seront cependant très lourds. Il est par ailleurs évident que cette salle profitera prioritairement au public d'Ile-de-France. Un tel projet ne peut donc se faire sans un concours significatif, en investissement et en fonctionnement, de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France.

**Le Centre historique des archives nationales :** « *Il faut que les archives nationales retrouvent de la place* », a insisté Jean-Jacques Aillagon, qui a souligné qu'il entendait procéder à une évaluation du projet de Cité des archives.

**La Cité de l'architecture et du patrimoine :** le ministre a souligné qu'il était important à la fois de mettre en valeur le musée des monuments français et de créer un espace où le public puisse se sensibiliser aux enjeux de l'architecture de son temps. Il a cependant indiqué qu'il s'interrogeait sur la possibilité de réaliser ces deux projets dans une même institution.

**La Maison du cinéma :** pour le ministre, le regroupement d'organismes ayant chacun une forte identité tels que la Cinémathèque, la Bibliothèque du film et les Archives du film ne semble pas forcément garantir la nécessaire politique du patrimoine et de la diffusion cinématographique.

**L'institut national d'histoire de l'art :** soulignant la légitimité du projet et s'interrogeant sur sa mise en œuvre actuelle, le ministre a indiqué qu'il comptait engager à ce sujet des concertations avec Luc Ferry, Xavier Darcos et Claudie Haigner.

Pour tous ces projets, le ministre a indiqué que des décisions seront annoncées au mois d'octobre, après toutes les consultations et concertations nécessaires.

## 3

### LA RÉORGANISATION DES MUSÉES NATIONAUX

L'organisation actuelle des musées nationaux sera réformée pour permettre une définition plus claire des missions et du rôle des différents acteurs. L'objectif de la réforme est :

- » d'accroître l'autonomie des musées nationaux notamment en érigeant le musée d'Orsay en établissement public et en clarifiant les flux financiers entre l'Etat, la RMN et les établissements publics ;
- » d'accroître la responsabilité des directeurs d'établissement, dans le domaine de la gestion, et également et surtout, dans le domaine de la politique scientifique (acquisitions, prêts, dépôts) ;
- » d'améliorer la gestion et l'organisation de la RMN qui demeurera un instrument au service des musées nationaux ;
- » de consolider l'exercice de la tutelle de l'État sur les établissements publics en modifiant les textes relatifs au statut de la Réunion des Musées Nationaux pour permettre la nomination d'un président de la RMN qui ne soit plus le directeur des musées de France.

## 4

### UNE APPROCHE DE L'ACTION TERRITORIALE EFFICACE

Il faut faire un bilan de la décentralisation et de la déconcentration, pour progressivement, passer d'une superposition, voire d'un empilement, à une répartition des interventions. En région, l'État doit se concentrer sur les actions et les équipements structurants, les grands équipements de diffusion, les programmes, notamment ceux qui s'efforceront de toucher de nouveaux publics et de combler les carences de l'aménagement culturel du territoire. « *Tel est le sens des initiatives de bilan que j'ai engagées en Lorraine et Midi-Pyrénées* » a précisé le ministre. Plusieurs plans vont aussi dans ce sens : le plan d'équipement des zones rurales et des quartiers en médiathèques de proximité qui entrera dans sa phase expérimentale dès 2003 et le plan de développement des archives communales et intercommunales qui débutera également dès 2003.

## 5

### UNE OUVERTURE CONVAINCUE A L'INITIATIVE

« *Nous avons placé parmi les priorités de notre action l'encouragement au mécénat* », a indiqué Jean-Jacques Aillagon, avant de poursuivre par une formule : « *la culture de proximité appelle ce que je nommerai le mécénat de proximité*. » Il a annoncé qu'il devait proposer prochainement au Gouvernement plusieurs séries de mesures : accroître et rendre plus incitatives les possibilités de dons des particuliers dans le cadre de l'impôt sur le revenu ; redonner au mécénat des entreprises un vrai avantage sur la formule du parrainage, de manière à enrayer le déclin du mécénat. Des propositions concrètes seront dévoilées, à l'automne. Concernant les fondations, après un important travail de concertation auprès des différents partenaires du Ministère, il faudra légiférer.

# 6

## UNE ATTENTION VIGILANTE À LA SITUATION DES CRÉATEURS

Pour Jean-Jacques Aillagon, le Ministère doit porter sur les conditions d'existence et de travail des créateurs, un regard permanent et attentif, et tout d'abord « *veiller de manière sourcilieuse à leur liberté* ». Prenant en compte les relations parfois complexes et tendues entre les élus et les artistes, le ministre a indiqué qu'il entendait être un « *médiateur entre les élus et les créateurs* ». Les DRAC devront signaler tout problème et s'impliquer dans la recherche de solutions et dans la résolution de conflits.

Ce respect des artistes que l'État attend des collectivités territoriales, il doit aussi en donner l'exemple, et tout particulièrement en ce qui concerne les nominations auxquelles procède le ministre ou auxquelles il est associé, dans le secteur du spectacle vivant, de la musique, et des FRAC.

Face aux difficultés rencontrées par le monde artistique (régime des intermittents, législation sur les heures de nuit, application des 35 heures...), le Ministère veillera aux conditions de travail des artistes et engagera une réflexion collective en ce sens. A ce titre, il dialoguera avec l'administration du travail et les partenaires sociaux, pour préserver les spécificités du système culturel français et pour dégager ensemble des solutions concertées.

# 7

## LES TECHNOLOGIES NOUVELLES AU SERVICE DE LA DIFFUSION CULTURELLE

Le réseau Internet est une chance pour la diffusion de la culture française, en particulier vers un public plus jeune, moins parisien, et plus international. Pour mieux valoriser toutes les ressources culturelles déjà en ligne et faciliter leur consultation, Jean-Jacques Aillagon a annoncé la création d'un portail culturel accessible au plus large public. Ce point d'accès unique et commun favorisera le rayonnement des initiatives culturelles sur Internet (publiques ou privées, nationales ou locales), auprès d'un large public français et étranger et incitera à la fréquentation des lieux culturels, y compris des lieux peu connus.

Le site Internet actuel du Ministère donnera donc naissance à deux nouveaux sites : le portail culturel et le site institutionnel. Une équipe de projet et des groupes de travail ont été constitués. Une étude pour l'élaboration d'une maquette du portail est en cours de lancement. La réflexion a associé et continuera d'associer les établissements publics, les musées, les acteurs régionaux et les acteurs privés. Une maquette fonctionnelle des premières pages du portail sera disponible en octobre 2002. La refonte éditoriale et technique du site pourra aboutir à une première version au printemps 2003. Le portail aura ensuite vocation à s'enrichir de manière continue.



Jean-Jacques Aillagon et Guillaume Cerutti, son directeur de cabinet, lors de la conférence de presse du 4 juillet. © Fàrida Guerdjou Brechemier.

# 8

## UNE POLITIQUE GLOBALE DES PATRIMOINES

Héritage commun de la collectivité nationale, partie intégrante du cadre de vie, atout pour le tourisme, le patrimoine est au cœur d'enjeux multiples. Le Gouvernement souhaite donc présenter au Parlement une loi programme répondant à ces enjeux.

Afin de la préparer dans les meilleures conditions, Jean-Jacques Aillagon a confié à Jean-Pierre Bady, conseiller-maître à la Cour des comptes, une mission d'analyse des objectifs et des outils de la politique du patrimoine en insistant sur la répartition des compétences entre l'État, les collectivités territoriales et les propriétaires publics ou privés.

Sans attendre les résultats de cette mission, le ministre a décidé d'un plan d'action pour remédier à une sous-consommation chronique des crédits des monuments historiques qui atteint aujourd'hui 234,6 millions d'euros.

Le ministre a également souligné la place fondamentale que les technologies numériques devaient tenir dans les politiques du patrimoine. En premier lieu, les grands établissements, notamment la BNF, la BPI et l'INA, proposeront et apporteront aux établissements territoriaux leur aide, leur conseil, leur savoir-faire et leur expertise technique.

Numériser n'est cependant qu'une première étape, et le processus reste inachevé s'il ne débouche pas sur une mise en ligne, une base de données facilement accessibles, ou d'un DVD correctement diffusé. Dans cet esprit, les prochains appels à projets lancés par le Ministère dès 2003, se conformeront à trois grandes orientations : faire meilleure place aux projets territoriaux, encourager les coopérations et évaluer l'intégration par les projets de la valorisation et de la diffusion.



# 9

## DÉFENDRE LES INDUSTRIES CULTURELLES ET STIMULER LE MARCHÉ DE L'ART

### Quatre priorités :

**1) Préserver et diversifier les sources de financement du cinéma français,** et notamment les films à petits budgets. Cinq pistes sont à l'étude : accroître l'ampleur des SOFICA ou d'outils financiers équivalents, accroître la contribution de la vidéo et du DVD au financement du compte de soutien, favoriser l'engagement des régions, favoriser les coproductions internationales et les ventes à l'étranger des films français, étendre la clause de diversité, valable pour Canal + et bientôt TPS, à d'autres sources de financement. Le ministre lancera très prochainement une nouvelle mission chargée de proposer les modalités concrètes d'une évolution des dispositifs de soutien.

**2) Agir pour la baisse de la TVA sur le disque.**

Les professionnels du disque se sont engagés à répercuter intégralement la baisse du taux de TVA sur le prix de vente au détail. Les effets positifs envisagés seront importants : augmentation des ventes, élargissement de l'offre, découragement du piratage. La baisse de la TVA sur le disque implique un vote à l'unanimité des 15 Etats membres de l'UE sur un texte proposé par la Commission.

**3) Défendre le prix du livre dans un contexte européen.**

L'objectif du Ministère sera, non seulement de préserver les régimes de prix unique en Europe, mais de les renforcer et d'aller vers leur généralisation. L'Allemagne et la France doivent constituer un rempart à toute remise en cause du prix unique en Europe.

**4) Lutter contre la contrefaçon et le piratage.** Le projet de loi sur le droit de prêt et le renforcement de la protection sociale des auteurs sera examiné en priorité. La directive du 22 mai 2001 sur la propriété littéraire et artistique sera transposée rapidement, avec une double exigence : d'abord lutter contre la contrefaçon ; ensuite, protéger le droit d'auteur tout en favorisant la diffusion du patrimoine culturel et l'accès de tous à la culture.

En ce qui concerne le **marché de l'art**, le ministre de la culture entend lui donner une nouvelle vigueur, en ouvrant plusieurs chantiers (conséquences du droit de suite ; sécurité sociale des artistes ; TVA à l'importation au plan européen), en étant très attentif au devenir de Drouot, en s'attachant à redonner au Grand Palais sa vocation d'accueil de salons et de manifestations artistiques et en accordant plus de reconnaissance aux collectionneurs, aux donateurs et aux mécènes.

# 10

## LE PARI DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DE L'ENGAGEMENT EUROPÉEN L'IMPORTANCE DE LA RELATION FRANCO-ALLEMANDE

### Le pari est triple, pour un triple enjeu.

**1) Faire entendre la voix de la France sur l'exception culturelle dans les enceintes européennes et internationales**

Dans les enceintes européennes, plusieurs sujets seront abordés : la révision éventuelle de la directive Télévision sans Frontière, reportée par le Conseil culture/audiovisuel du 23 mai ; la défense du système d'exemption dont bénéficient jusqu'en 2004 les aides au cinéma ; le renforcement des financements dévolus à la culture par la Communauté européenne. Une place plus importante doit être accordée à la culture dans l'édifice européen : cela passera par la possibilité d'adopter des programmes culturels à la majorité qualifiée, et par un meilleur respect de la spécificité de la culture dans les politiques de l'Union.

« *Dans les enceintes internationales, a ajouté le ministre, après l'adoption par l'Unesco de la Déclaration sur la diversité culturelle, je militerai, comme l'a souhaité le Président de la République, pour l'adoption d'un instrument juridique sur la diversité culturelle. Enfin je m'attacherai à défendre l'exception culturelle dans le cycle des négociations multilatérales initiées à Doha (Qatar)* ».

**2) Engager une politique généreuse d'accueil et de formations**

André Ladousse conduira une mission visant à recenser la totalité des actions de formation et d'accueil menées par les services et les établissements du Ministère de la culture et de la communication. A partir de ce bilan, cette mission présentera des propositions d'actions nouvelles orientées vers des zones prioritaires définies en concertation avec les autres départements ministériels concernés.

**3) Faire participer le Ministère à la réforme du réseau culturel à l'étranger.**

Une expertise a été lancée par le Ministère des affaires étrangères à laquelle le Ministère de la culture et de la communication apporte son concours. Par ailleurs, la culture est trop absente des relations franco-allemandes, alors que nous avons les mêmes industries, les mêmes métiers, les mêmes publics à défendre. C'est dans cet esprit que le ministre se rendra fin juillet au sommet franco-allemand de Schwerin. Les discussions porteront sur l'avenir d'Arte et sur toutes les questions culturelles. « *Je désire également rassembler autour de moi, a précisé le ministre, un groupe de contact composé de personnalités culturelles allemandes et françaises, ayant témoigné de leur engagement dans les relations entre nos deux pays* ».

## PLUSIEURS MISSIONS ONT ÉTÉ CONFIEES À DES PERSONNALITÉS

### Deux missions de réflexion sur la télévision

Jean-Jacques Aillagon vient de confier deux missions de réflexion sur la télévision. La première, confiée à Blandine Kriegel, porte sur la violence à la télévision. L'installation officielle de la mission a eu lieu le 10 juillet. La seconde, qui sera conduite par Catherine Clément, concerne l'offre de programmes culturels.

#### La violence à la télévision

Blandine Kriegel devra se pencher sur « *les représentations violentes qui restent trop facilement accessibles, voire disponibles, sur les chaînes, qu'elles soient publiques ou privées, en clair ou cryptées, et quels que soient leurs supports : hertzien, câble ou satellite* ». Lutter contre l'inflation de ces représentations « *est un devoir pour la télévision, la télévision de service public comme la télévision privée* » ajoute le ministre de la culture et de la communication dans sa lettre de mission, indiquant que « *l'évaluation devra porter sur la place que les représentations violentes occupent effectivement dans les programmes télévisés* » et qu'elle devra être accompagnée par

une « *analyse des effets dont elles sont porteuses sur la sensibilité et le comportement du public* » ainsi que par « *des propositions d'actions et de mesures nouvelles devront déboucher sur la mise en œuvre d'une évolution de la législation* ». Blandine Kriegel devra remettre son rapport avant la fin de l'année.

#### L'offre culturelle de la télévision

Afin de satisfaire aux « *attentes des responsables politiques et des pouvoirs publics, des acteurs de la vie culturelle et des créateurs de tous horizons, et enfin des téléspectateurs* », Catherine Clément devra « *évaluer et analyser l'offre existante, sa qualité, son volume, sa position dans les grilles, ainsi qu'à faire des recommandations et des propositions permettant d'intéresser le plus large public à toute la diversité de la vie culturelle : livre, débat de société, cinéma, documentaire, spectacle vivant, architecture, patrimoine, création plastique, en France, en Europe et dans le monde* ». Son rapport devra être remis avant la fin de l'année.

#### CHRISTOPHE VALLET, PRÉSIDENT DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Christophe Vallet, jusqu'à présent directeur adjoint de la Direction de l'administration générale, a été nommé le 19 avril dernier à la présidence du Centre des monuments nationaux. Jean-Jacques Aillagon lui a fait parvenir le 7 juin dernier, une lettre précisant les objectifs qui lui sont assignés pour l'accueil du public et l'animation des monuments, la rénovation des éditions du Patrimoine et le développement des ressources propres.

» Le centre « *animera les monuments dont il a la charge dans un esprit d'ouverture et dans le respect de leur identité, de leur histoire et de la réalité locale dans laquelle ils s'inscrivent* ».

» Les éditions du Patrimoine devront « *poursuivre leur diversification pour toucher le plus large public tout en assurant leur mission de diffusion scientifique* ».

» Les recettes propres, qu'il s'agisse du droit d'entrée ou des recettes du mécénat, devront être développées pour augmenter les capacités d'autofinancement de l'établissement.

» Le Centre devra se doter d'un projet de modernisation qui devra être présenté au conseil d'administration avant la fin de l'année. Il instituera une nouvelle répartition des rôles entre le siège et les monuments pour doter ces derniers d'une large capacité d'initiative et d'une autonomie de gestion accrue. Le siège se recentrera sur ses missions « *d'impulsion, de conseil, d'expertise, d'évaluation et de conseil* ».

#### 14 JUILLET : 14 HAUTS-LIEUX DE L'ANCIEN RÉGIME OUVERTS GRATUITEMENT AU PUBLIC

Jean-Jacques Aillagon a souhaité, qu'à l'occasion de la Fête nationale, l'ensemble des Français et leurs hôtes, puissent visiter gratuitement les hauts lieux de l'histoire de France devenus à la suite de la Révolution propriétés de la République.

Les lieux symboliques de l'ancien régime relevant du Ministère de la culture et de la communication tels que châteaux, palais, jardins, domaines, et dont l'accès est d'ordinaire assujéti au paiement d'un droit d'entrée, ont été ouverts gratuitement à la visite, en totalité ou partiellement et aux horaires habituels. Le Ministère de la défense a accepté de se joindre à cette opération pour les Invalides et le château de Vincennes.

L'intervention du ministre et le dossier complet de la conférence de presse sont consultables et téléchargeables sur le site internet du Ministère : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) dans la rubrique « actualités »

#### LES DIFFÉRENTES MISSIONS CONFIEES PAR JEAN-JACQUES AILLAGON

- » Celle de Blandine Kriegel sur la violence à la télévision
- » Celle de Catherine Clément sur la culture à la télévision
- » Celle de Jean-Pierre Bady pour une nouvelle répartition des rôles entre l'État et les collectivités locales en matière de protection du patrimoine
- » Celle de Francine Mariani-Ducray sur la réorganisation des musées nationaux
- » Celle de Christine Juppé-Leblond et d'Anne Chiffert sur l'évaluation du plan pour les arts à l'école
- » Celle d'André Ladousse sur le développement de la politique d'accueil et de formation d'artistes et de responsables culturels étrangers par le Ministère de la culture et de la communication et ses établissements
- » Enfin, celle que le ministre a confié à Jean Louis Foulquier à l'occasion des Francofolies de La Rochelle pour assurer auprès des programmeurs la diffusion des œuvres musicales issues de l'auto-production et des labels indépendants

# LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



Ministère de la culture et de la communication © D.R.

Le texte expose les missions traditionnelles du ministre chargé de la culture et de la communication :

- » rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres culturelles,
- » sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine,
- » soutenir la création,
- » veiller au développement des industries culturelles,
- » aider à la diffusion de la langue française,
- » préparer et mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine des médias,
- » coordonner les travaux de construction ou de rénovation relatifs aux grandes opérations d'architecture et d'urbanisme de l'État.

Ce décret innove en prévoyant l'implication du Ministère dans les domaines des enseignements artistiques, de la décentralisation, de l'action culturelle extérieure, de l'incitation à la diffusion de programmes éducatifs et culturels par les chaînes de télévision, et du mécénat et des fondations.

L'article 1 précise notamment que le ministre favorise le développement des pratiques et des enseignements artistiques. D'autre part, il encourage les initiatives culturelles locales, développe les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales et participe à ce titre à la définition et à la

mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la décentralisation. En outre, le ministre met en œuvre, conjointement avec les autres ministres intéressés, les actions de l'État destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la culture et de la création artistique française et de la francophonie. Il contribue à l'action extérieure de la France et aux actions relatives aux implantations culturelles françaises à l'étranger.

L'article 3, qui traite du domaine des médias, précise que le ministre encourage la diffusion de programmes éducatifs et culturels par les sociétés nationales de programme et les autres entreprises de communication audiovisuelle.

Quant au mécénat, l'article 5 du décret indique que le ministre de la culture et de la communication participe, avec les autres ministres intéressés, à la définition et à la mise en œuvre des mesures relatives aux fondations à objet culturel et au mécénat.

Le décret n° 2002-898 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication est publié au Journal Officiel du 16 mai 2002.

L'article 1 précise notamment que le ministre favorise le développement des pratiques et des enseignements artistiques. D'autre part, il encourage les initiatives culturelles locales, développe les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales et participe à ce titre à la définition et à la

## NOMINATIONS

### BRUNO RACINE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CENTRE POMPIDOU...

Jean-Jacques Aillagon s'est félicité de la nomination en Conseil des ministres, sur sa proposition, de Bruno Racine à la présidence du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Il entrera en fonction le 1<sup>er</sup> août. Né en 1951, conseiller-maître à la Cour des Comptes, actuellement directeur de l'Académie de France à Rome depuis 1997, ancien directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris (1988-1993), Bruno Racine est une personnalité qui domine les questions et les dossiers culturels, profondément respectueuse des artistes, ouverte à la richesse et à la diversité de l'expression artistique contemporaine. Il a également publié cinq romans dont plusieurs ont été couronnés par des prix.

Le ministre de la culture et de la communication lui remettra une lettre de mission où il précise les grandes orientations qu'il souhaite voir développées par le Centre, en pleine fidélité à sa vocation originelle de pluridisciplinarité :

- » élargissement des publics et de l'action pédagogique ;
- » poursuite et diversification des partenariats en région ;
- » développement international, avec la création d'antennes à l'étranger et l'accueil de créateurs ou de responsables culturels étrangers ;
- » attention à la qualité du dialogue social
- » élaboration d'un contrat d'objectifs et de moyens, qui servira de socle à une relation avec la tutelle fondée sur l'autonomie et la responsabilité.



Bruno Racine © Philippe Migeat, Centre Pompidou

### RICHARD PEDUZZI DIRECTEUR DE LA VILLA MEDICIS À ROME

Actuellement directeur de l'École nationale des arts décoratifs depuis 1990, Richard Peduzzi, 59 ans, vient d'être nommé à la tête de l'Académie de France à Rome où il succèdera à Bruno Racine. Après des études à l'Académie de dessin de Paris, Richard Peduzzi s'est fait connaître auprès du public par ses scénographies lyrique et dramatique du metteur en scène Patrice Chéreau, notamment la *Tétralogie de Wagner* présentée à Bayreuth et *Hamlet* de Shakespeare. Il a été associé à la direction artistique du Théâtre des Amandiers à Nanterre aux côtés de Patrice Chéreau et de Catherine Tasca (1982-1989). Il a également signé des lignes de mobilier et de nombreuses décorations et architectures d'intérieurs notamment au pavillon français de l'Exposition universelle de Séville et de la Bibliothèque-musée du Palais-Garnier. Il a enseigné à l'École spéciale d'architecture.



Richard Peduzzi © D.R.

## 13/Actualité

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
29 JUILLET 2002

### LES PREMIERS DÉPLACEMENTS EN RÉGION DE JEAN-JACQUES AILLAGON

**Chacun de ces déplacements a été pour le ministre l'occasion de rencontrer des élus et des acteurs de la vie culturelle.**

- » A Cannes, le 15 mai, pour le Festival de Cannes
- » A Bruxelles, le 23 mai, pour lancer le dossier de la TVA sur le disque
- » A Nancy, le 24 mai, pour une exposition et un ballet autour de « Loïe Fuller »
- » A Orléans le 30 mai, pour le lancement d'Archilab
- » A Châlons-en-Champagne, le 10 juin
- » A Toulouse, le 7 juin, pour l'inauguration de l'exposition sur le peintre Lubin Baugin
- » A Bordeaux, le 20 juin, pour l'exposition « Les quais de la sculpture »
- » A Antibes, le 28 juin pour l'inauguration de l'exposition sur Antoni Tàpies
- » A Nice le 29 juin pour inaugurer la bibliothèque municipale et visiter une exposition consacrée à Niki de Saint-Phalle
- » A Avignon, le 5 juillet puis du 17 au 20, pour le Festival d'Avignon
- » A Arles, le 6 juillet, pour lancer les Rencontres de la Photographie
- » A Aix-en-Provence, le 7 et le 15 juillet, pour le Festival d'art lyrique
- » A La Rochelle, les 12 et 13 juillet, pour les Francofolies
- » A La Roque d'Anthéron, le 20 juillet, pour le festival consacré au piano
- » A Châlons-sur-Saône, le 21 juillet, pour le festival des arts de la rue.



### Publication

#### GRAPHISME EN FRANCE

Depuis 1994, la Délégation aux arts plastiques/Centre national des arts plastiques, édite chaque année *Graphisme en France*, une publication destinée à tous ceux qui s'intéressent à la communication visuelle. Après s'être intéressée à la typographie française (1999), aux pratiques graphiques en Europe (2000) et la à commande (2001), *Graphisme en France* propose, cette année un bilan des événements qui ont marqué le graphisme ces dernières années.

Dans le cadre de cette démarche de promotion, la conception graphique de la parution 2002 a été confiée, comme chaque année, à un nouveau graphiste, Sylvain Enguehard et cette édition comportera un inventaire des lieux de diffusion et de documentation ainsi que le calendrier des expositions, festivals et colloques qui auront lieu pendant l'année.

### Arts plastiques

#### JEAN-MARC BUSTAMANTE À LA BIENNALE DE VENISE

L'AFAA et la DAP ont confié la représentation française pour la 50<sup>e</sup> Biennale d'Arts plastiques, qui doit se tenir à Venise en 2003, à Jean-Marc Bustamante et à laissé à l'artiste carte blanche pour organiser les modalités de son projet. Réputé pour son utilisation innovante et libre de la photographie dans ses oeuvres, Jean-Marc Bustamante a exposé dans des musées d'importance majeure (Berne, Paris, Chicago, Amsterdam...) et représente aujourd'hui l'un des artistes les plus reconnus de sa génération sur la scène internationale.

### Université d'été

#### CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE : PROCESSUS ÉDUCATIFS ET ENJEUX CULTURELS du 24 au 27 octobre 2002

à La Napoule (Alpes-Maritimes)  
Réfléchir à une définition de la culture scientifique et technique afin d'examiner comment, et avec quels partenaires culturels, elle est élaborée et diffusée dans le système éducatif, tel est l'enjeu de cette université d'été. Elle réunira les acteurs du domaine éducatif (enseignants et inspecteurs) et culturel (médiateurs, responsables associatifs, conseillers sectoriels (ethnologie, patrimoine, musées...). Les inscriptions sont à prendre auprès de Brice de Villers (brice.de-villers@culture.gouv.fr) qui adressera aux personnes intéressées une fiche d'inscription à lui retourner avant le 11 septembre 2002.

Ces rencontres sont organisées par le Ministère de la culture et de la communication (DDAT) et celui de l'éducation nationale (Mission de l'éducation artistique et culturelle et DESCO).

### Rencontres

#### IDENTITÉS ET DÉMOCRATIE

Du 19 au 21 septembre, à Rennes

Les rencontres internationales « Identités et démocratie » visent à fournir des clés de compréhension du phénomène identitaire et de ses enjeux. Afin d'ouvrir de nouvelles voies à l'action publique. Trente spécialistes de renommée internationale interviendront durant ces trois journées, ainsi que plusieurs artistes et écrivains (Patrick Chamoiseau, Albert Memmi...).

Ces rencontres sont organisées à l'initiative de l'association « Identités et démocratie-Débats internationaux » en partenariat avec Rennes-Métropole, le conseil régional, les quatre conseils généraux de Bretagne, avec le soutien des quotidiens *Ouest-France*, *Le Monde*, et de Radio-France.

Renseignements : 02 98 99 43 86 ;  
e-mail : cdv-idem@club-internet.fr.

### Publication

#### LE FESTIVAL D'AVIGNON SOUS LE REGARD DES SCIENCES SOCIALES

Quatre années d'enquêtes sur le terrain entre 1998 et 2001 ont servi de terreau pour partir à la découverte du public du Festival d'Avignon. Quelles sont les pra-

tiques, les motivations et les désirs de ce public culturel que Jean Vilar souhaitait, il y a 50 ans, le plus large possible. A quoi ressemble aujourd'hui les spectateurs d'Avignon ?

Emmanuel Ethis, Avignon, *Le public réinventé*, La documentation française, 2002, 20 euros (publié avec le concours du département des études et de la prospective)

### Législation

#### LES DÉCRETS D'APPLICATION DE LA LOI DU 4 JANVIER 2002 RELATIVE AUX MUSÉES DE FRANCE

La mise en œuvre de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France nécessitait la publication d'un décret précisant notamment la composition et le fonctionnement du Haut Conseil des musées de France, la procédure de délivrance de l'appellation « Musée de France », les qualifications exigées des professionnels de la conservation et de la restauration, et la mise en place de commissions scientifiques consultatives en matière d'acquisition et de restauration.

Ce décret traite également, dans son titre V, du transfert de propriété de certains dépôts de l'État, et dans son titre VI, des prêts et dépôts des biens constituant les collections des musées de France appartenant à l'État ou à l'un de ses établissements publics. Le texte adopté est complété par deux autres décrets, dont l'un, celui du 4 mai 2002, est relatif aux nouvelles dispositions fiscales destinées à encourager l'achat de trésors nationaux à l'aide du mécénat et l'autre, celui du 2 mai 2002, est relatif à l'inventaire des biens appartenant aux musées. L'adoption (rapide et simultanée) de ces trois textes va permettre l'application immédiate de la nouvelle loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.

Décrets n° 2002-628 du 25 avril 2002, 2002-754 et 852 du 2 mai 2002 pris pour l'application de la loi relative aux musées (JO du 28/4, du 4/5 et du 5/5 2002)

## Danse

LA POLITIQUE ÉDITORIALE  
DU CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Si la danse jouit d'une véritable vitalité en France, la culture chorégraphique fait, à ses côtés, figure de parent pauvre. Pour remédier à ce manque, le CND a décidé de lancer une activité éditoriale complémentaire de celle des éditeurs privés.

Bien que la pratique et la création chorégraphique connaissent une réelle vitalité en France, le nombre de publications consacrées à la danse dans notre langue est demeuré jusqu'à présent peu important tant au regard des attentes exprimées qu'au vu des ressources disponibles et encore non exploitées à ce jour. Beaucoup d'ouvrages publiés ailleurs dans le monde ne sont pas traduits en langue française, de nombreux textes fondateurs ne sont plus accessibles que dans les grandes bibliothèques et les textes d'aujourd'hui restent rares. C'est pourquoi le Département du développement de la culture chorégraphique du Centre national de la danse a engagé une activité éditoriale complémentaire de celle des éditeurs privés. Il engage ses actions dans un triple mouvement : il édite des collections dans des domaines très spécifiques trop peu rentables économiquement pour concerner le marché de l'édition, il soutient des initiatives d'éditeurs ou d'autres institutions et il les incite à s'engager dans l'édition de collections consacrées à la danse.

**Plusieurs collections**

Les collections du Centre national de la danse témoignent de ses activités et se structurent autour de la pédagogie, de la recherche et du patrimoine. Les « Carnets de la documentation » et les catalogues visent à favoriser la circulation des res-

sources disponibles. Une collection intitulée « recherches » a vu le jour en 1999 et accueille chaque année des ouvrages (thèses, actes de colloque, essais, etc.), très attendus par la communauté scientifique et chorégraphique. Les « Cahiers de la pédagogie » ont, quant à eux, pour objectif d'accompagner la formation des danseurs et des professeurs de danse. Ils proposent des programmes d'enseignement, des méthodes pédagogiques et des textes théoriques concernant la transmission de la danse. Consacrée aux travaux des artistes et à leur trajectoire, la toute dernière collection intitulée « Parcours d'artistes » a pour ambition de proposer des ouvrages dont la singularité est proche de celle du parcours dont chaque ouvrage est l'objet.

**Aide à l'édition**

Pour élargir l'impact de son travail éditorial, le Centre national de la danse s'est rapproché de la Direction du livre et de la lecture et du Centre national du livre et de la DMDTS. Une convention de partenariat sera prochainement signée avec pour objectif d'accroître le lectorat des ouvrages consacrés à la danse en favorisant la constitution de fonds documentaires spécialisés dans les médiathèques publiques et en accompagnant un réseau de librairies qui propose de manière continue des livres sur la danse. Elle vise également à développer l'édition

d'ouvrages majeurs non encore disponibles en langue française ou épuisés. C'est ainsi qu'en 2002, un dispositif d'aide à l'édition lancé par le Centre national de la danse sera créé conjointement par la DMDTS, le CNL et le CND. A cette fin, une bibliographie de référence a été établie par le Département du développement de la culture chorégraphique avec le concours de spécialistes (enseignants, chercheurs, historiens, esthéticiens, critiques, professionnels de la danse, libraires). Le titre de cette collection sera « Nouvelle librairie de la danse ».

Le Centre National de la Danse espère qu'au travers de l'ensemble de ces projets, une véritable dynamique se crée autour de l'écrit en danse et plus largement en ce qui concerne l'ensemble des sources et des ressources documentaires qui lui sont consacrées. C'est un travail de longue haleine qui requiert les initiatives et l'engagement de nombreux partenaires attachés à ce même objectif.

**Contact :**

département du développement  
de la culture chorégraphique  
du Centre national de la danse  
Directrice : Claire Rousier  
Tél : 01 41 83 27 26  
Mail : publication@cnd.fr

## Quelques publications récentes

### COLLECTION « RECHERCHES » Oskar Schlemmer, l'homme et la figure d'art

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, Oskar Schlemmer, à la fois peintre, sculpteur, danseur et chorégraphe, l'un des créateurs les plus innovants du Bauhaus, propose une démarche radicale sur la voie d'un théâtre abstrait. Cet ouvrage offre des regards variés sur l'œuvre de Schlemmer, ceux d'universitaires – entre histoire, psychanalyse et philosophie –, mais aussi ceux de danseurs ou chorégraphes qui ont reconstruit ses danses ou se sont inspirés de son œuvre.

Éditions du Centre national de la danse (2001)

172 pages – 27 euros



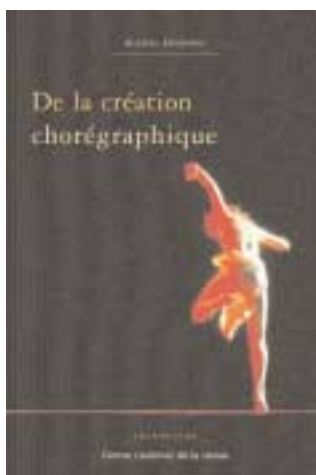
### DE LA CRÉATION CHORÉGRAPHIQUE Michel Bernard

Depuis trente années, Michel Bernard poursuit son exploration rigoureuse et passionnée de l'acte de danser. Il nous livre ici le fruit de ce travail, au travers d'un choix de textes – dont beaucoup inédits – qu'il a rassemblés autour de grands axes : l'exploration des différentes facettes de la corporalité dansante et l'examen des processus de création chorégraphique, puis de ceux de la réception et de la mémorisation du spectacle de danse. C'est ainsi qu'il retrace l'itinéraire d'une recherche autour de ce mot trompeur : le « corps ».

Éditions du Centre national de la danse (2001)

272 pages, 23 euros

Collection « parcours d'artistes »



### RESSOURCES DOCUMENTAIRES SUR LA DANSE : LIVRES DISPO- NIBLES EN LANGUE FRANÇAISE, ÉDITION 2002

Destiné aux responsables de bibliothèques, aux librairies, mais aussi aux étudiants et à tous les amateurs de danse, ce livret propose une bibliographie commentée des principaux ouvrages sur la danse, actuellement disponibles en langue française.

Éditions du Centre national de la danse (2002), Département du développement de la culture chorégraphique

118 pages – Diffusion gratuite



## Arts plastiques RÉFORME DE LA PROCÉDURE DU « 1 % » ARTISTIQUE

Le décret relatif à la procédure dite du « 1% artistique » vient d'être publié au *Journal Officiel* : il reprend et élargit les différentes mesures concernant cette procédure.

En vigueur depuis 1951 pour les constructions scolaires, et inspirée d'une proposition de loi présentée par Jean Zay en 1936, cette procédure consiste à affecter 1% du coût d'une construction publique à la réalisation d'une œuvre d'art originale destinée à s'intégrer dans l'architecture. Progressivement étendue à d'autres constructions publiques de l'État, et des collectivités locales après les lois de décentralisation de 1982-83, la procédure du 1% souffrait d'un manque d'harmonisation des dispositions réglementaires applicables aux différentes administrations.

### Une politique de commande élargie

Le nouveau régime du 1% s'appliquera à l'ensemble des constructions des administrations de l'État et de leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les programmes des collectivités territoriales déjà concernés par le 1%.

La procédure sera organisée aux niveaux local et régional et permettra d'associer maîtres d'ouvrages, architectes, élus, artistes et directions régionales des affaires culturelles. Le dispositif sera complété par une commission nationale qui statuera

sur certains dossiers (constructions à l'étranger, immeubles ministériels, ...). Cet élargissement des instances de décision doit garantir une meilleure qualité du choix et de son adaptation au projet. La conception de l'œuvre artistique devant être proposée au niveau de l'avant-projet sommaire, architectes et artistes seront mieux associés pour conjuguer œuvres architecturales et réalisations artistiques.

Ce nouveau dispositif contribuera à répondre aux exigences nouvelles des citoyens en matière de qualité architecturale urbaine et environnementale et permettra de soutenir la création artistique contemporaine. Cette réforme sera aussi l'occasion de s'inscrire dans une politique régionale de commande d'œuvres. Attendue par les artistes et les milieux de la création contemporaine, cette réforme permettra une relance de la commande artistique publique d'au moins 50% et favorisera l'intégration de la création artistique dans le cadre de vie quotidien.

Décret n°2002-677 du 29 avril 2002 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés ayant pour objet de satisfaire à cette obligation (JO du 2/5/2002).

# MARCEL MARÉCHAL

## COMÉDIEN DE GRAND CHEMIN

Quelques mois après la mort de Jean Danet, les Tréteaux de France ont repris la route. C'est Marcel Maréchal qui, après la Criée et le Rond-Point, est, depuis janvier 2001, à la tête de la plus importante structure de théâtre itinérant existant en France. Sa mission a été redéfinie par le Ministère : porter un théâtre de qualité à des populations éloignées géographiquement ou sociologiquement d'un équipement culturel. Ouvrir les Tréteaux à d'autres territoires, à d'autres publics, tel est désormais l'objectif de ce comédien voyageur. Rencontre.

Cinq-cent quarante places, vingt-cinq semi-remorques, trente chevilles ouvrières du théâtre ; la caravane vilarienne de Marcel Maréchal est décidée à tenir le cap. Et elle vient de loin. « Jean Danet l'a voulue, portée, aimée, cette aventure est la sienne, se souvient l'héritier Maréchal. Comment, avec lui, ne pas rendre hommage à Vilar, Gérard Philipe, Jean Rouvet. Eux aussi voulaient porter la culture dans les bourgs, croyaient au théâtre populaire. Leurs Tréteaux

*de France étaient une utopie ». Et l'utopie est devenue réalité, grâce à l'investissement personnel, bien sûr de son inventeur.*

### Créer un besoin de théâtre

En quarante années d'existence, la structure, animée par Jean Danet, a parcouru villes et villages, défrichant ses régions de prédilection, y créant un besoin de théâtre. « *De nombreuses vocations d'animateurs, de comédiens, de techniciens, de spectateurs assidus sont nées, grâce à ce travail de pionniers. La qualité des œuvres et la magie du chapiteau faisaient merveille* ».

Les années ont passé. Il a fallu succéder au fondateur et déterminer de nouveaux territoires. La machine doit se renouveler, mais son message reste d'actualité : défricher, décentraliser, démocratiser. Aujourd'hui, les Tréteaux de France ont une pertinence plus actuelle que jamais dans le paysage théâtral. « *De villages en communautés de communes, de quartiers défavorisés en « zones urbaines », le chapiteau se monte et devient le théâtre de la proximité, de la convivialité et de l'initiation. Un lieu de lien social, en quelque sorte !* »

### Itinérance

Alors Marcel Maréchal roule. Cinq mois par an, sur les routes, les Tréteaux de France partent à la reconquête des publics, labourent, plantent la tente sur les places des petites villes, s'installent dans des salles en dur et jouent, interprètent, mettent en scène. Sur le fond, le choix est celui de la complémentarité entre grandes créations d'œuvres populaires et



Marcel Maréchal - Tréteaux de France © D.R.

formes plus légères consacrées aux écritures contemporaines, spectacles pour enfants et animation. Mais au delà du voyage et des étapes quotidiennes, la caravane Maréchal sait aussi s'arrêter et imaginer de nouvelles formes de présence et d'action. « *A Figeac, les Tréteaux osent un ancrage local, dans une région midi-pyrénées dont ils animent désormais le seul festival de théâtre* ». L'école des femmes ou le Journal d'un curé de campagne ont ainsi pu être créés en juillet 2001, associés à des spectacles de compagnies artistiques régionales. Avec 5 000 spectateurs en huit jours, Marcel Maréchal a réussi son pari. Il le remettra sur le tapis cet été avec Ruy Blas. A Figeac comme ailleurs, les Tréteaux deviennent la structure complémentaire et parfois celle qui manque, s'adaptent au besoin de ceux qui les accueillent. L'ensemble nomade cherche aussi

à s'adosser aux collectivités locales, à rester ici et là un peu plus qu'une soirée en animant les villes d'un rêve de théâtre conçu pour durer.

« *Les Tréteaux de France sont une aventure poétique et politique exemplaire et unique tant pour les œuvres du patrimoine universel que pour les écritures contemporaines. Ils sont un formidable outil de proximité, capable d'initier et de reconquérir des publics aujourd'hui abandonnés. Les Tréteaux de France sont l'outil le plus actuel de la décentralisation culturelle, celui qui permet de réaliser cette merveilleuse ouverture au monde, à la joie et à la liberté que sont la culture et le théâtre vivant* ».

Ruy Blas, mise en scène de Marcel Maréchal création en juillet, tournée du 15 septembre 2002 au 15 février 2003

[www.treteauxdefrance.com](http://www.treteauxdefrance.com)